

BARÈME D'HONORAIRES

Podologie

PROGRAMMES DE SOINS

Les travailleurs qui nécessitent un traitement pour une lésion ou récurrence musculo-squelettique seront traités dans le cadre d'un programme de soins. Trois programmes de soins visent les lésions musculo-squelettiques :

- les travailleurs atteints de lombalgie seront traités dans le cadre du Programme de soins pour les lésions au bas du dos;
- les travailleurs atteints d'une lésion à l'épaule seront traités dans le cadre du Programme de soins pour les épaules; et
- les travailleurs atteints d'autres lésions musculo-squelettiques seront traités dans le cadre du Programme de soins pour les lésions musculo-squelettiques.

Veillez consulter le site Web de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), wsib.on.ca, pour obtenir des précisions, notamment concernant les honoraires.

Table des matières

BARÈME D'HONORAIRES

Services podologiques	2
Facturation à la WSIB	3

Services podologiques

CODE DE SERVICE	DESCRIPTION	HONORAIRES
A005	Visite initiale	58,28 \$
A006	Visite répétée (avec traitement)	43,97 \$
A001	Visite de suivi (sans aucun autre traitement)	18,42 \$
K992	Appel d'urgence : premier patient examiné	37,89 \$
K993	Appel d'urgence : chaque patient additionnel (temps de déplacement inclus)	16,23 \$
	Acupuncture (par visite)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Un essai initial pouvant aller jusqu'à six traitements peut être autorisé. • Les demandes de prolongation doivent être présentées par écrit et être approuvées au préalable par la WSIB. • Le traitement doit être administré par un professionnel de la santé réglementé qui a suivi la formation appropriée dans un établissement d'enseignement offrant un programme d'accréditation en acupuncture et adhérant aux normes de l'Ordre des podologues de l'Ontario. 	
5130		42,53 \$
	Remarque : Le paiement des rapports est inclus dans les honoraires pour les services podologiques. Par conséquent, une demande de paiement d'honoraires distincte ne doit pas être présentée à la WSIB pour leur production.	

Autres services

CODE DE SERVICE	DESCRIPTION	HONORAIRES
	Tous les honoraires incluent :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de l'installation • Pansement et suivi 	
	Anesthésie	
G231	Un nerf ou siège	32,45 \$
G223	Nerf ou siège additionnel, ajouter	16,25 \$
	Ongles	
Z110	Avulsion : un orteil	81,63 \$
Z128	Ablation : ongle partiel, et matricectomie : un côté	87,68 \$
Z129	Ablation : ongle partiel, et matricectomie : deux côtés	98,98 \$
Z130	Avulsion totale et matrice : orteil latéral	124,73 \$
Z130	Onychoplastie	124,73 \$
Z131	Avulsion totale et matrice : gros orteil	143,73 \$
	Tissus mous	
G370G700	Drainage de bourse séreuse	88,78 \$
	Tendons et articulations	
R579	Ténotomie	148,03 \$
R579	Ténotomie et capsulotomie	148,03 \$
R446R579	Ténotomie ou capsulotomie pour chevauchement du cinquième orteil	277,83 \$
R557	Allongement tendineux	277,83 \$

CODE DE SERVICE	DESCRIPTION	HONORAIRES
R505	Capsulotomie	202,83 \$
R505	Capsulotomie : première articulation métatarso-phalangienne	202,83 \$
	Névrome	
N295	Intermétatarsien	169,68 \$
N295	Calcanéum	169,68 \$
	Chirurgie endoscopique	
Z231	Aponévrotomie plantaire endoscopique au cas par cas, sous réserve d'une autorisation préalable	
FAF	Formulaire <i>Détermination des capacités fonctionnelles pour la planification d'un retour au travail rapide et sécuritaire</i> (DCF) La demande de faire remplir le formulaire doit être l'initiative du travailleur ou de l'employeur. Ne pas inclure de renseignements cliniques ou diagnostiques dans le formulaire.	45,00 \$
	Consultation téléphonique avec le professionnel de la santé traitant : • L'appel au professionnel de la santé traitant doit être l'initiative de la WSIB. • Rémunération à honoraires forfaitaires sans égard à la durée de l'entretien.	45,00 \$

Facturation à la WSIB

Pour plus de renseignements sur la WSIB, veuillez visiter son site Web, wsib.on.ca, et consulter la page Praticiens de la santé, qui comprend des renseignements de facturation à l'intention des professionnels de la santé.

La WSIB vous encourage à facturer électroniquement vos services. Les avantages de la facturation électronique sont les suivants :

- Soumission de factures simplifiée
- Réception de paiements accélérée

Pour plus de renseignements sur la facturation électronique, veuillez communiquer avec Telus au 1-866-240-7492 ou, par courriel, à provider.mgmt@telus.com, ou encore, visitez son site Web, telussante.co.

Renseignements sur les paiements de soins de santé

Pour toute question sur les relevés de compte ou les avis de paiement, veuillez composer le 1-800-387-0750.

Ligne d'accès pour les professionnels de la santé

Appelez la ligne d'accès pour les professionnels de la santé au 416-344-4526 ou, sans frais, au 1-800-569-7919 si vous avez des questions concernant ce qui suit :

- l'inscription et le changement d'adresse;
- la facturation à la WSIB (p.ex., formulaires appropriés, numéro de fournisseur);
- les programmes de soins de santé;
- le nom ou le numéro de téléphone du gestionnaire de cas ou de l'infirmière consultante du travailleur;
- la commande de fournitures (p.ex., formulaires).

Pour plus de renseignements, visitez le site Web de la WSIB, wsib.on.ca.